

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE
DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

La Havane, le 13 décembre 1996

Accord No. 19/96

**DECLARATION DE L'AEC
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS NUCLEAIRES**

La Deuxième Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des Etats de la Caraïbe a réitéré l'attachement invariable de ses membres et des membres associés au développement durable de la région. Consciente de la fragilité de l'écosystème caribéen, tant insulaire que marin, ainsi que celle des pays riverains, l'AEC constate avec une grave préoccupation que la mer des Caraïbes continue d'être utilisée comme une route de transit de déchets nucléaires dangereux.

Ce transit continue de menacer sérieusement les peuples, à cause de la dangerosité inhérente à ces matériaux et de la vulnérabilité des Caraïbes aux catastrophes naturelles.

Le Conseil des ministres continuera de prêter l'attention requise à cette question et invite instamment les pays concernés à respecter la préoccupation légitime des peuples caribéens et à mettre pleinement en oeuvre les clauses du cadre juridique adopté par l'Organisation maritime internationale à cet égard.